

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la simple question Alexandre Rydlo – L'Etat de Vaud peut-il faire muter tout ou une partie de sa flotte de véhicules à moteurs thermiques vers une flotte de véhicules à moteurs électriques ?

Rappel

Si les récentes tricheries découvertes dans l'industrie automobile pour fausser les résultats des tests antipollution lors des examens de certification des véhicules ont montré jusqu'où certaines entreprises automobiles sont prêtes à aller pour vendre leurs véhicules, ces tricheries ont aussi mis en lumière les limites des processus de contrôles mis en œuvre par les Etats.

Mais ces tricheries ont surtout clairement indiqué une fois de plus à quel point la technologie des moteurs thermiques utilisant des carburants d'origine presque exclusivement non renouvelable, notamment l'essence et le diesel, n'était pas une technologie d'avenir pour la mobilité. Mais vraiment pas ...

Aujourd'hui, la mobilité de l'avenir est la mobilité électrique et de plus en plus d'entreprises automobiles l'ont compris au vu de la part de plus en plus importante réservée aux véhicules électriques dans la recherche et le développement, tout comme dans les catalogues, de l'industrie automobile.

On peut d'ailleurs relever aujourd'hui avec plaisir que les performances des véhicules électriques, notamment en termes d'autonomie, sont tout à fait compétitives par rapport aux véhicules à moteur thermique traditionnel. On peut par exemple citer les véhicules de l'entreprise automobile Tesla qui rivalisent absolument bien avec les véhicules des meilleures entreprises automobiles que sont par exemple Ferrari ou Lamborghini.

Dès lors, il convient aujourd'hui de voir l'Etat de Vaud s'équiper de véhicules électriques lors des renouvellements de tout ou partie de sa flotte de véhicules.

Disposer d'une flotte de véhicules électriques constituerait non seulement un pas clair et exemplaire en direction d'une société durable et respectueuse de l'environnement, mais montrerait aussi que l'Etat de Vaud est un état moderne et à la pointe de la technologie.

Aussi je pose la question suivante au Conseil d'Etat :

L'Etat de Vaud peut-il faire muter tout ou partie de sa flotte de véhicules à moteur thermique vers une flotte de véhicules à moteur électrique ?

Merci d'étudier cette proposition avant-gardiste pour les renouvellements de flotte à venir !

(Signé) Alexandre Rydlo

Réponse du Conseil d'Etat

Les enjeux de mobilité et leur lot de pollution, d'émissions de CO2 et de problèmes de trafic concernent au premier chef les collectivités publiques, en particulier à cause de leur devoir d'exemplarité figurant en bonne place dans la loi vaudoise sur l'énergie (art. 10). Le transfert modal des automobilistes vers davantage de mobilité douce et d'utilisation des transports publics est l'un des axes de travail de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Un autre volet digne d'intérêt concerne les modes de propulsion alternatifs aux moteurs thermiques conventionnels. L'évolution technologique de ces dernières années permet d'espérer un fort développement des véhicules électriques sous différentes formes. Il faut néanmoins rappeler que les progrès environnementaux apportés par l'utilisation des véhicules électriques impliquent d'autres enjeux au niveau de la production et du recyclage des batteries, ainsi que de la production d'électricité notamment. Les implications globales doivent donc être bien analysées lors de la recherche de solutions d'amélioration.

La Direction de l'énergie de la Direction générale de l'environnement (DGE-DIREN) a rencontré en janvier 2016 la

DGMR-Division entretien pour évaluer les possibilités de migrer progressivement la flotte de véhicules existants vers des modèles plus écologiques ; la DGMR Division entretien gère, en effet, la plus grande flotte de véhicules du Canton de Vaud. Le constat actuel est que, malgré les bonnes intentions des deux départements concernés, il n'existe pas encore sur le marché des véhicules électriques répondant aux besoins. Cela étant, il a été convenu de refaire un point régulier, a priori annuel, de la situation, au vu de la rapidité du développement industriel des évolutions technologiques en la matière.

Par ailleurs, en réponse indirecte à la question posée et étant donné que la question des infrastructures de recharge est une composante clé du déploiement significatif des véhicules électriques, la DGE-DIREN a démarré cette année une analyse à ce sujet. D'autres réflexions en lien avec cette thématique sont actuellement en cours, comme par exemple une étude sur les bonnes pratiques en Suisse et à l'étranger, ainsi qu'une veille technologique et industrielle, en vue d'élaborer, dans les années à venir, une stratégie énergétique pour la mobilité sur le territoire vaudois.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 24 août 2016.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean